



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 16 JANVIER 2024.
PV N. 21

PRESENTS : M. Marc GIRAUD (Président)

M. Frédéric TALABOT (Secrétaire de séance) – M. Marc LATOUR – M. Stéphane PEDENON.

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 2

Match N. 26192252, journée 14, poule A, F.C.C.O (1) – ROCHECHOUART OC (1)

Prévu le 11.02.2024 à 15h00 au stade **LES CHAPELLES** à **ORADOUR SUR VAYRES** se jouera à **20h00 le 10.02.2024** sur le même terrain.

DEPARTEMENTAL 3

Le **CAPO LIMOGES** jouera jusqu'à nouvel ordre sur le stade **RAOUL DAUTRY à LIMOGES**.

Match N. 26232191, journée 6, poule B, LIMOGES AF PORTUGAIS (2) – LIMOGES LANDOUGE FOOT (2)

Le club de **LIMOGES AF PORTUGAIS**, sera débité de la somme de 21 € pour FMI hors délai.

Le club de la **CROISILLE LINARDS** jouera ses matchs sur le stade **JEAN CHASSAGNE de la CROISILLE SUR BRIANCE** à compter du **14.01.2024**.

L'équipe de l'**A.N.F 87 (2)** jouera ces matchs sur le stade **JEAN PERRIN à ST HILAIRE LA TREILLE** à compter du **14.01.2024**.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Match N. 26316542, journée 11, poule D, LES FEUILLARDIERS US (1) – VAYRES ST MATHIEU US (1)

Suite au forfait de l'équipe de **VAYRES ST MATHIEU US (1)**,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

LES FEUILLARDIERS US (1) : 3 (3pts) / VAYRES ST MATHIEU (1) : 0 (-1pt).

Le club de **VAYRES ST MATHIEU US** sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait.

DEPARTEMENTAL 4

Match N. 26322967, journée 6, poule C, OCCITANE FC (2) – PANAZOL AS (3)

Suite à la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 13/12/2023 confirmant le résultat acquis sur le terrain,

La Commission Compétitions Séniors enregistre le résultat de 2 – 2.

Le club de la **CROISILLE LINARDS** jouera ses matchs sur le stade **JEAN CHASSAGNE** de la **CROISILLE SUR BRIANCE** à compter du **14.01.2024**.

DEPARTEMENTAL 5

Le **CAPO LIMOGES** jouera jusqu'à nouvel ordre sur le stade **RAOUL DAUTRY** à **LIMOGES**.

L'équipe de l'entente **A.N.F 87 / US B.M (3)** jouera ses matchs sur le stade **MUNICIPAL** à **ARNAC LA POSTE** à compter du **14.01.2024**.

Match N. 26333699, journée 15, poule A, ENT A.N.F 87 / US B.M (3) – ST BRICE S/ VIENNE FC (3)

Prévu le 21.01.2024 à 13h00 au stade **MUNICIPAL** à **ARNAC LA POSTE** se jouera à **15h00** le même jour, sur le même terrain.

Match N. 26319526, journée 12, poule B, PAYS AREDIEN FC (3) – BUJALEUF (1)

Prévu le 21.01.2024 à 13h00 au stade **DU BOURG** à **GLANDON** se jouera à la même heure, le même jour, sur le stade **MUNICIPAL** de **LADIGNAC LE LONG**.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Suite à la réception du mail annonçant le forfait général de l'équipe de **SEREILHAC SC (3)**,

La commission,

- Enregistre le forfait général de **SEREILHAC SC (3)** :

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Le club de **SEREILHAC**, sera débité de la somme de 115 € pour son forfait général.

TIRAGE DES COUPES

Les tirages de Coupe de la Haute-Vienne, Challenge du District, Challenge des Réserves et Challenge Georges VAR ont eu lieu le 09/01/2024.

Les rencontres se dérouleront le week-end des 27 et 28 janvier 2024.

Les résultats des tirages sont disponibles sur le site du District de Football de la Haute-Vienne.

Le Président

Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,

Frédéric TALABOT